

Mairie de CARLIPA
Conseil Municipal

Compte-rendu de la séance du 3 octobre 2019 – 20h00

Présents : MM. SERRANO - OLIVIER - PENNAVAYRE - ARNAUD et GUYONNET - Mmes CARPENTIER - OLIVIER et ROUQUET

Absents excusés : Mmes ARIBAUD et BAUDA - M. DESPLAS

DEMANDES DE SUBVENTIONS 2020

- Projet Cœur de Village – Tranche 1 : montant prévisionnel 400 000 €
Subventions sollicitées : CD11 25 % - Conseil Régional 25 % - DETR (Etat) 50 %
- Projet Eclairage Public – Tranche 3 : devis en attente
Remplacement de 13 luminaires. Le Syaden, Syndicat Audois d'Energies, sera sollicité à hauteur de 60 % de subvention

DÉCISIONS MODIFICATIVES

- DM 2 : Régularisation imputation comptable
Dépenses / Investissement au 21534 + 3 713.04 €
Recettes / Investissement au 2041582 + 3 713.04 €

- DM 3 : Amortissement subvention versée au Syaden
Dépenses / Fonctionnement au 6811 (042) + 2 079 €
Recettes / Investissement au 28041582 (040) + 2 079 €
Dépenses / Fonctionnement au 678 - 2 079 €
Dépenses / Investissement au 21534/op 72 + 2 079 €

DURÉE D'AMORTISSEMENT DE LA SUBVENTION VERSÉE AU SYADEN

M. le Maire rappelle les travaux de renforcement BT la Serre effectués par le Syaden. Les subventions d'équipement versées doivent être obligatoirement amorties. Considérant que l'immobilisation décrite est de peu de valeur, il est proposé un amortissement d'une durée de 5 ans. Proposition adoptée à l'unanimité.

TRAVAUX ET DEVIS EN COURS

Les travaux d'éclairage public – Tranche 2 débuteront début 2020. Création du programme sur 2019.

M. Pennavayre fait un état des travaux en cours.

Il propose plusieurs devis :

- Installation de nouvelles guirlandes : 500 € HT pour Debelec + 356 € pour l'entreprise Chauvet
- Consolidation plateforme à OM, route de Villespy : 169.40 € HT

Devis validés par le Conseil Municipal.

Les plantations au cimetière sont prévues le 25 octobre à 9 heures.

Intervention ESAT, élus disponibles et CD11.

INSTRUCTIONS DOSSIERS D'URBANISME

Le cabinet SOLIHA, qui a élaboré le PLU communal, propose ses services pour l'instruction des dossiers de demandes d'urbanisme. Il annonce les tarifs suivants :

- Certificat d'Urbanisme : 50 €
- Déclaration Préalable : 115 €
- Permis de Construire : 190 €

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Le PLU étant approuvé au le 6 mars 2019, M. le Maire propose aux élus d'instaurer par délibération un DPU, Droit de Prémption Urbain, sur les zones UA, UB, UX et UA de la commune. Délibération approuvée à l'unanimité.

A noter : A l'ouverture de la séance, M. le Maire a souhaité inscrire à l'ordre du jour 3 points abordés lors du conseil communautaire de la CCPLM du 29 septembre dernier :

- Compétence Eau et Assainissement – PV de mise à disposition des biens :

M. le Maire expose au Conseil Municipal que suite à la prise de compétence Eau et Assainissement collectif et non-collectif par la CCPLM au 01/01/2018, il est nécessaire au travers d'un procès-verbal, établi contradictoirement entre chaque commune membre et la Communauté de Communes, de préciser les modalités de mise à disposition des biens mobiliers et immobiliers concernés par ces compétences.

Après lecture du procès-verbal qui retrace l'actif, les subventions et les emprunts repris par la Communauté de Communes, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer ce procès-verbal avec la CCPLM.

- Création et adhésion au Syndicat Mixte Fermé « RéSeau11 » :

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'adhésion de la CCPLM au Syndicat Mixte Fermé « RéSeau11 » à sa création au 01/01/2020, qui aura pour compétence principale la protection des points de prélèvements d'eau destinée à la consommation humaine en vue d'assurer l'alimentation des services de distribution d'eau potable.

- Rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif :

Le Conseil Municipal prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif réalisé par la CCPLM et adopté le 29/09/2019.

COMPTE-RENDUS DES DÉLÉGUÉS AUX COMMISSIONS ET RÉUNIONS

M. le Maire liste les participations des délégués aux commissions communales et aux différentes institutions extra communales.

- Séance levée à 23 h 15 -

Vu pour être affiché le 4 octobre 2019, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes.

Le Maire,
Serge SERRANO

